



TERR'INFOS

Journal d'information de la commune de Terres de Bord

SOMMAIRE

Édito

Aménagements routiers

Sécurité aux abords de l'école

Ouverture du site internet

Les mares communales

Économie d'énergie et biodiversité

Point sur l'arrivée de la fibre

Défibrillateur à Tostes

Présédys

Retour sur l'installation du CMJ

Retour sur la fête de la libération (commémoration, concerts...)

Conférence et ateliers pour nos aînés

Conseiller numérique

Bilan du 2nd world cleanup day

Expression de l'opposition

Café multi-services à Tostes

Octobre rose

Atelier couture zéro déchet

Projet éolien : lancement de la campagne de mesure

Les vacances sont terminées. C'est toujours avec un brin de nostalgie qu'on rentre, mais elle fait vite place au plaisir de retrouver son village, sa maison, ses amis, ses copains.

Des travaux ont été réalisés pendant l'été à l'école notamment pour améliorer les toilettes de la yourte. Les petits trouveront également un cadre plus agréable pour la restauration scolaire : l'entrée de la salle des fêtes a été isolée pour éviter la chaleur et les bambins sont installés dans une pièce qui leur est réservée avec du matériel adapté à leur âge. Ils pourront ainsi développer leur autonomie pendant la restauration scolaire. La rentrée sera tranquille dans les écoles, mais difficile économiquement. L'inflation et l'augmentation spectaculaire des prix, notamment de l'énergie touchent d'abord les plus modestes, mais aussi la classe moyenne.

La collectivité aussi est affectée, pour les mêmes raisons, et elle doit faire face en plus au financement de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, à l'augmentation du SMIC, au versement des différentes primes décidées par le gouvernement. Nous ne remettons pas en cause le bien fondé de ces augmentations mais elles viennent une nouvelle fois grever les finances communales sans aucune compensation de l'Etat, à ce jour.

Les événements climatiques de cet été doivent nous convaincre de la nécessité de mettre les bouchées doubles en matière de transition écologique. Le problème n'est pas de discuter la modération nécessaire de nos consommations, mais de savoir comment répartir les efforts avec justice, ce que le discours du Président n'a pas évoqué. La commune n'a toujours pas de certitude de pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire en matière d'énergie. Dans cette histoire de bouclier tarifaire énergétique, la ruralité est encore une fois la grande oubliée. On nous parle de limiter les prix pour l'électricité et le gaz, énergies majoritaires en ville. Mais en campagne il y a aussi de nombreux habitants qui se chauffent au fuel ou avec des granulés de bois ou avec des bûches. Le prix de ces énergies a plus que doublé et là pas de bouclier...

Fort heureusement, la crise sanitaire semble derrière nous mais une autre s'annonce. Nous y ferons face, les batteries sont rechargées, le Covid a enfin lâché prise, les associations et les services sont prêts.

En avant pour une nouvelle et belle saison 2022-2023 pleine de richesses et de réussites, dans la bonne humeur et la solidarité.

Bonne fin d'année à tous !



INFOS PRATIQUES

ASTREINTE

Nous rap- pelons le numéro d'astreinte à joindre en **cas de grande urgence** et en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

06 13 63 04 69

Un élu vous répondra ou vous rappellera le plus vite possible. Si vous laissez un message à ce numéro, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

PERMANENCES LE SAMEDI MATIN

La mairie de Terres de Bord est ouverte le **samedi matin** de **10h00 à midi**. Ce sont des élus qui vous y accueillent chaque samedi.

AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Carrefour D79 - D112 (Boulangerie St Blaise)

A l'heure où nous écrivons ce chantier se termine. Après avoir connu de multiples retards (covid, congés, pénurie de composants et de matériaux,...) le carrefour est fonctionnel. Sur la rue de la Libération, la vitesse est limitée à 30 km/h. Le feu est rouge mais si vous respectez la vitesse, il passe au vert sans vous arrêter. Si vous dépassez les 30 vous serez stoppés par le feu rouge. C'est ce qu'on appelle un feu récompense.



Les piétons pourront accéder à la boulangerie en toute sécurité en appuyant sur les boutons prévus qui stopperont les véhicules. Il y a aussi un parking derrière la boulangerie pour stationner en toute sécurité. Ce carrefour nécessitera probablement des ajustements, vitesse, temporisation des feux, places de stationnement mais la priorité reste la sécurité du plus grand nombre face à la vitesse excessive.



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Le conseil municipal déplore de constater depuis plusieurs années les incivilités récurrentes aux abords du groupe scolaire Jean et Marguerite Viard, malgré la présence d'un parking de 50 places.

Certaines familles veulent stationner au plus près, devant le portillon d'accès de l'école (voir dans la classe directement).

D'une part, ces comportements peuvent engendrer des problèmes de sécurité qui mettent en danger l'intégrité physique des enfants.

La circulation dans la rue des Forrières, est à sens unique et limitée à 30km/h. La réfection de chaussée entreprise en 2019 par la mairie a permis de baliser les espaces pour les piétons. En 2022, les trottoirs et les entrées de propriétés étant encore trop souvent bloqués, des bandes jaunes ont été rajoutées afin de signaler le stationnement gênant.

D'autre part, ces attitudes entraînent une diminution des contacts avec l'équipe enseignante, mais également entre les habitants, alors que les événements de ces dernières années nous ont tenus éloignés trop longtemps.

BK-Drive, Leclerc Drive, McDrive, Amazon... Ne laissons pas la vie de notre commune s'uberiser au travers

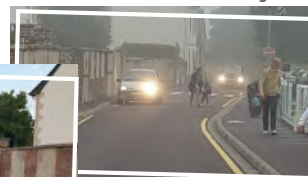
de l'école, nous avons besoin de renouer des contacts. L'école de notre ville est un endroit central dans la vie de nos enfants mais aussi pour chacun de nous.

Prenons de bonnes habitudes :

- Ne pas se garer sur la route, les bandes jaunes, les passages piétons ni les entrées de parcelles (bateaux)
- Limiter la vitesse des automobilistes
- Ne pas bloquer la circulation
- Respecter les autres usagers
- Utiliser les places de stationnement matérialisées

D'autres solutions existent :

- Venir à pied quand cela est possible
- Arriver plus tôt
- Envisager des déplacements à vélo ou trottinette
- Organiser un covoiturage



Il faut accepter d'utiliser les places de stationnement situées à proximité, puis faire quelques pas à pied. C'est de la sécurité de vos enfants dont on parle, alors s'il vous plaît soyez responsables !

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE, ARTICLE R.417-10 :

Une ligne jaune continue le long de la chaussée implique qu'un véhicule n'est pas autorisé à stationner sur l'emplacement délimité. Mais plus encore, il n'est pas non plus en droit de s'y arrêter.

Le code de la route interdit le stationnement sur bateau, appelé aussi « entrée carrossable d'immeuble ». Cette règle est valable également pour les automobilistes qui se garent sur le « bateau » de leur propre domicile.

En cas de manquement aux règlements, l'automobiliste est passible d'une contravention de 35 €, majorée de 75 € en cas de retard de paiement. Une mise en fourrière est également envisageable.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE VOUS ATTEND

Le site internet de la commune est ouvert. Cet outil qui se veut pratique contient de nombreux renseignements et peut vous aider dans vos démarches. Consultez-le, faites-nous part de vos remarques ou souhaits, ce site est géré par les élus et peut donc évoluer selon vos besoins.

www.terresdebord.fr

Logo de la commune de Terres de Bord.

COMMUNE DE TERRES DE BORD

Site officiel de la commune

Accueil Mairie Vie communale Jeunesse Urbanisme Environnement La commune Démarches Services

ACCUEIL ACTUALITÉ

Calendrier de chasse en forêt de Bord Louviers
Lire la suite

LA MARE COMMUNALE DU CENTRE BOURG DE TOSTES

Alertée de la dégradation de la mare et de ses abords, la municipalité prend contact, en novembre 2020, avec les techniciens du service Rivières et Milieux Naturels de l'Agglo qui, se rendant sur place, attirent son attention sur la présence des canards : aucune intervention ne sera engagée tant que la population de canards sera présente. Les commissions ouvertes aux habitants ne pouvant être réunies en 2021 suite aux mesures sanitaires en vigueur à cette époque, ce n'est qu'en janvier 2022, qu'un groupe de travail dédiée à la mare communale se crée. En avril 2022, un diagnostic est réalisé par le service Rivières et Milieux Naturels en collaboration avec le groupe de travail : la mare, d'une surface de 1661 m², présente alors **701,19m³ de vase pour 390,82m³ d'eau** ce qui atteste de son très fort envasement.

Les recherches minutieuses du groupe de travail a permis de repérer

qu'aucune opération de curage n'a été entreprise depuis 1986. Pour rappel, les derniers curages ont eu lieu en 1857, 1885, 1893, 1911, 1930 et 1986, avec des délais entre chaque curage de 28 ans, 8 ans, 18 ans, 19 ans, 56 ans et 36 ans respectivement (extraits Bulletin Municipal de la commune de Tostes n°2 de Janvier / Février 1987 & Bulletin Municipal n°3 de novembre 1987).

La municipalité a donc décidé de bloquer l'accès à la mare depuis l'espace public jusqu'au démarrage des travaux de restauration et d'interdire l'élevage de canards par arrêté municipal, afin d'assurer la sécurité des personnes.

Le curage de la mare, prévue à l'automne 2023 sera accompagné d'autres travaux de réhabilitation menés par l'Agglo, avec pour objectif la restauration de ce milieu naturel et la protection de la biodiversité, ce délai étant nécessaire pour construire le dossier, procéder aux analyses des boues et consulter les habitants.



Durant cet été 2022, la mare est apparue dangereuse par son assèchement brutal, conséquence des aléas climatiques. Elle présente effectivement un risque d'enlèvement des personnes s'y risquant. Toutefois, la mare était toute aussi dangereuse avant cet assèchement de par son très fort envasement, masqué au public par la présence d'une faible hauteur d'eau.

TRAVAUX MARE DE MONTAURE

Des travaux vont débuter à la mare de Montaure. Il s'agit de collecter les eaux qui stagnent rue de la Libération en cas de

fortes pluies puis de les envoyer vers la mare. Celle-ci va être entièrement refaite avec un trop plein qui enverra les eaux en excédent dans une noue végétalisée pour infiltration dans le sol.

Ces travaux sont financés par l'agglomération Seine-Eure, la commune a fait l'acquisition des terrains concernés.



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Selon le rapport de l'ANBDD de décembre 2021 intitulé « Nuisances lumineuses : éclairage public et réglementations, Le devoir des collectivités », l'éclairage public nocturne génère d'importants impacts sur l'environnement : consommation d'énergie et donc émission de gaz à effet de serre, et effets négatifs sur tous les organismes vivants. On parle désormais de « pollution lumineuse ».

Depuis l'été 2021, la commune a choisi de couper son éclairage du 15 mai au 15 août. De plus, les ampoules qui pourront l'être seront remplacées par des LEDs.

Aujourd'hui, la commune va encore plus loin : réduire le temps d'éclairage et ce, toute l'année.

Désormais, l'éclairage s'allumera de **18h à 21h et de 6h à 8h**



UN DÉFIBRILLATEUR À TOSTES

Depuis le 1er janvier 2022 les établissements recevant du public de catégorie 5 ont obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe (DAE) afin de faire

face au mieux à la mort subite des suites d'un arrêt cardiaque.

La salle des fêtes de Tostes en est maintenant équipée comme celle de Montaure.



LA FIBRE OÙ EN EST-ON ?



Le raccordement au très haut débit est porté par le département via **Eure Normandie Numérique**. La municipalité n'est pas associée à ces travaux. Nous sommes nombreux à attendre ce raccordement si nécessaire dans la commune qui compte de nombreuses zones blanches. Alors où en est-on ?

La réception des travaux est prévue fin octobre 2022.

S'ensuit normalement un délai de trois mois où la commercialisation ne peut avoir lieu pour permettre à tous les opérateurs de proposer leurs offres en même temps. Une demande a été faite pour réduire ce délai mais si la réception des travaux est bonne le très haut débit devrait être disponible **au plus tard au tout début d'année 2023** pour tous.

Après quatre ans de travaux, repris par plusieurs entreprises, enfin !



PRÉSÉDYS



Au 1er octobre 2022, **19 kg d'instruments usagés** ont été déposés dans les boîtes de recyclage à votre disposition à la Mairie et aux écoles de La Vallée et de Montaure. Attention, les tubes de colle ne sont plus recyclés !



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a bien eu lieu le **18 juin** en la salle des fêtes de Montaure en présence des élus, des parents et des habitants

de Terres de Bord. Après l'appel nominal de chacun, la lecture du règlement et de son vote à l'unanimité, les jeunes ont reçu leur écharpe tricolore. Ils ont ensuite débattu et fait des propositions qui seront abordées lors du prochain CMJ.



FÊTE DE LA LIBÉRATION.



La cérémonie de la commémoration de la **fête de la libération de Montaure a été célébrée le 28 août dernier**. Nous remercions les habitants de Terres de bord et les élus présents,

les anciens combattants et leur portes drapeaux, les gendarmes de la caserne de Pont de l'Arche et la chorale du Tourdion qui nous a fait l'immense plaisir de chanter « La Marseillaise », « le chant des partisans » et « nuit et

brouillard ». Les jeunes du CMJ ont également pris part à la cérémonie en participant au lever du drapeau, au discours du maire, au dépôt de gerbe au monument aux morts et au lâcher de pigeons.



CONCERT QUATUOR ELMIRE

Dans le cadre du Festival de la Libération, l'église était comble le 31 août dernier pour le concert du Quatuor Elmire. Le dernier concert

des musicales de Normandie venait ainsi clore le Festival, un moment d'une qualité rare très apprécié par tous.

UN AGRÉABLE COUP DE ROCK'N'ROLL

Comme l'a écrit un habitant, la Fête de la Libération a connu un agréable coup de Rock'n'roll.

6 concerts tout au long de la journée du 27 août, du soleil, du monde, un air de fête ponctué de musique, une belle journée.

Merci à l'**Association Terres de Fêtes** et ses 40 bénévoles pour cette organisation sans faille et vivement l'année prochaine !



CONFÉRENCE ET ATELIERS REPAS POUR NOS AÎNÉS

Le 7 octobre, à la salle Saint Anne de Tostes, s'est déroulée une conférence pour les habitants de 65 ans et plus, « Bien manger pour bien vieillir », proposée par l'Association Repas part'âge, en partenariat avec le CCAS. Les personnes présentes ont pu échanger de manière interactive et recevoir de nombreux conseils sur leurs besoins alimentaires.

S'en suivent jusqu'à la fin

de l'année des ateliers repas gratuits pour cuisiner et manger ensemble des plats gourmands et équilibrés, en toute convivialité.

Pour les personnes qui n'ont pu s'inscrire aux ateliers au moment de la conférence, contactez la mairie qui vous fera connaître les places encore disponibles.





L'Agglomération Seine-Eure vous accompagne dans l'apprentissage du numérique au quotidien : des ateliers collectifs (8 personnes) gratuits et ouverts à tous !
Un Lundi sur deux, de 9h à 11h

À partir du 21 Novembre, dans votre Mairie (Montaure), À partir du 28 Novembre à la salle des fêtes (Tostes).

Inscriptions auprès de votre mairie !

144 rue du 8 mai 1945
Montaure
27400 TERRES DE BORD
02.32.50.63.19
mairieterresdebord@orange.fr



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette etc.).



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques.



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.



Apprendre les bases du traitement de texte.



Naviguer sur Internet : outil de fonctionnement et de navigation web.



Envoyer, recevoir, gérer mes courriels.



Installer et utiliser des applis utiles sur mon smartphone.



Opération financée par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services



Financé par l'Union européenne



2ND WORLD CLEANUP DAY

Voici le bilan de cette 2nde édition du World CleanUp Day qui a eu lieu dimanche 18 septembre dernier. **27 habitant.e.s** y ont participé (dont **11 enfants**).

Sans compter nos trouvailles de cette année : un pneu, un matelas, un tourne-disque... et une grenade ! Pour rappel : si vous trouvez un engin de ce type, surtout, ne touchez à rien et prévenez la gendarmerie, c'est elle qui interviendra !



L'OPPOSITION S'EXPRIME :

L'opposition n'a pas souhaité s'exprimer.



20.62 kg de verres
10 g de mégots
9.02 kg de déchets non recyclables
1.58 kg de canettes
4.93 kg de déchets recyclables
Pour un **TOTAL** de **36.25 kg**

CAFÉ MULTI-SERVICES À TOSTES

Le conseil municipal du 3 octobre dernier a voté à l'unanimité la convention avec 1000 cafés du groupe SOS.

1000 cafés s'engage à prendre en charge le fonctionnement du café qui verra le jour dans l'ancienne mairie de Tostes. 1000 cafés recrutera, formera et rémunèrera les gérants.

La commune s'engage pour sa part à faire les travaux nécessaires et à louer les locaux avec un bail classique pour un coût modéré (400 €) au départ. Ce point de proximité proposera une épicerie, une restauration, un point presse, des animations mais aussi des services tels que relais colis, point poste, etc..

Ouverture en 2026 si tout va bien...



OCTOBRE ROSE

Avez-vous remarqué qu'à cette période de l'année, le rose s'invitait dans nos champs ? Derrière cette opération se cache une bonne action : en utilisant ce film d'enrubannage coloré, nos agriculteurs contribuent à reverser 2 €/film à la fondation Arc pour la lutte contre le cancer du sein !



Atelier Couture Zéro Déchet



Pour créer du nouveau ou réparer de l'ancien, amenez vos chutes de tissu, chaussettes trouées et autres textiles à recycler, vous leur donnerez une seconde vie !



Dimanche 27 novembre 2022
de 10h à 12h
à la salle des fêtes de Tostes






Atelier gratuit sur inscription
au 02.32.50.63.19 ou sur
link.infini.fr/ateliercouturezerodechet

Septembre 2022

Information

Etudes - Projet éolien du Plateau Seine-Eure



Lancement de la campagne de mesure des vents

Afin d'avoir une vision cohérente, les communes de La Haye Malherbe, Mandeville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville, ont souhaité s'associer aux études d'un projet de parc éolien sur leur territoire avec une dynamique publique et citoyenne par le biais notamment de l'intervention de leur agglomération, de leur syndicat départemental d'énergie (SIEGE 27) et d'une SEM (SIPeNR), et ainsi d'en maîtriser localement les orientations.

Première étape des études avec l'installation d'un mât de mesure de vent début octobre sur la commune de Vraiville.

Pourquoi un mât de mesure ?
Le mât de mesure est l'outil permettant d'affiner le potentiel éolien d'une zone potentiel d'implantation.
Il est installé sur une période minimum d'un an afin de recueillir les données de vent sur les quatre saisons de l'année.

Retrouvez toutes les informations du projet sur :

<https://vsbenergies.wixsite.com/plateauseineeure>